
PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

16 MAI 2007

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à inviter officiellement S.S. le Dalai Lama au Parlement wallon
ainsi que devant les autres assemblées parlementaires belges**

déposée par

MM. B. Wesphael, M. de Lamotte, M. Bayenet et S. Kubla

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à inviter officiellement S.S. le Dalai Lama au Parlement wallon ainsi que devant les autres assemblées parlementaires belges

Le Parlement wallon,

Attendu que le Parlement reste l'enceinte démocratique par excellence, le lieu où peuvent et doivent toujours réellement s'exprimer la liberté d'expression et la volonté de mener des débats ouverts et constructifs au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens ;

Attendu que le Dalai Lama, prix Nobel de la Paix 1989, est une grande figure du pacifisme, de la non-violence, de la tolérance et de la compréhension mutuelle entre peuples et individus ;

Attendu qu'il s'agit aussi d'un chef spirituel reconnu internationalement ;

Vu que le Dalai Lama a déjà pu, par le passé, participer à des conférences en Région wallonne ;

Vu que la possibilité de la tenue de telles réunions a été à nouveau évoquée récemment ;

Considérant l'intérêt qu'il y aurait alors pour les parlementaires de pouvoir entendre le Dalai Lama et échanger avec celui-ci ;

Souhaitant témoigner ainsi de l'ouverture de notre pays et de la volonté de ses représentants élus de défendre et de promouvoir les valeurs et les principes inscrits dans notre Constitution ;

Compte tenu de nos bonnes relations avec la République populaire de Chine, basées sur le respect mutuel ;

Compte tenu aussi de la relance récente de notre coopération bilatérale avec la Chine, tant au niveau des relations économiques et commerciales qu'au niveau de la coopération universitaire et culturelle ;

Compte tenu de notre volonté de faire progresser celle-ci dans l'intérêt des deux Parties ;

Propose au Gouvernement wallon :

- d'inviter officiellement S.S. le Dalai Lama à venir s'exprimer et dialoguer avec les députés wallons au moment et selon les dispositions pratiques qui conviendront le mieux aux diverses parties impliquées ;
- de lancer, si possible, cette invitation de manière commune et concertée avec les assemblées législatives des différentes entités fédérées et fédérales de Belgique ;
- que, par conséquent, la présidence du Parlement wallon effectue les démarches en ce sens, prenne les contacts nécessaires avec les autres assemblées et lance alors, dès que possible, cette invitation à S.S. le Dalai Lama, lorsque sa visite pourra s'effectuer dans les meilleures conditions.

B. WESPHAEEL
M. de LAMOTTE
M. BAYENET
S. KUBLA